

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 067337
ND: 102406.

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2886

Société : RAM.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AITCHETOU LAHCEN

Date de naissance : 01 - 01 - 1950

Adresse : N° 21 Rue 106 Bd ouest SABOU OU FU CASA

Tél. : 05 58 21 4908

Total des frais engagés : 200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. YASMINE AITCHETOU
Médecine Générale
INPE : 091270827
N° 89 1ER ETG BD OUED TENSIFT
ULFA CASA Tél: 05 29 98 84 32

Date de consultation : 24 / 01 / 2022

Nom et prénom du malade : Dr. Aitchetou Lahcen

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Bronchite semi-festue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

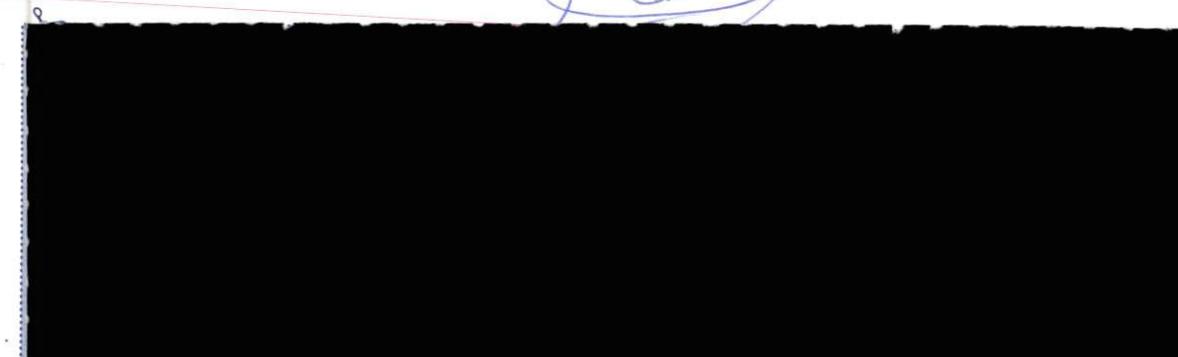
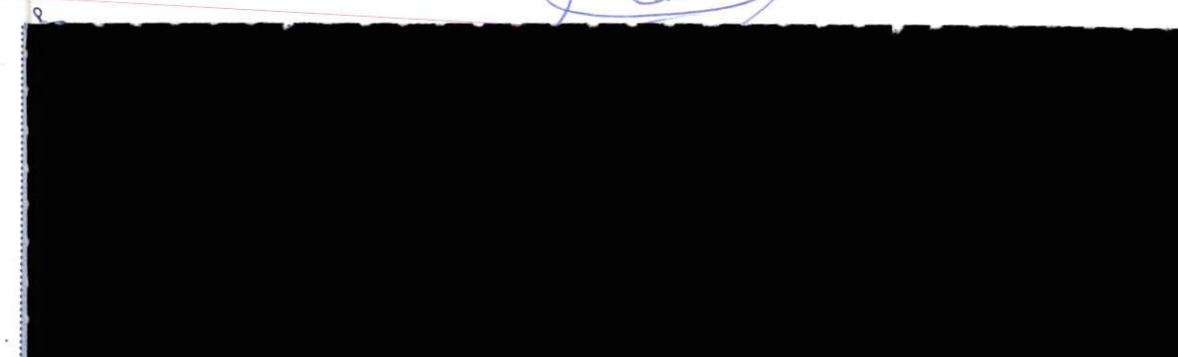
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 24 / 01 / 2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 27/01/2011 | CS | | 1100 dt | Dr. YASMINA ATTIA Médecine Générale N° 89 TÉL : 05 27 08 21 15 JULIA CASA TEL : 05 29 98 82 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

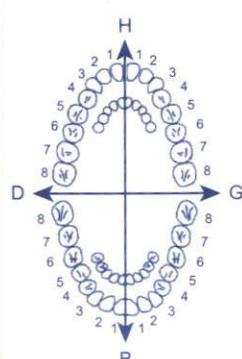
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | |
|-----------------|----------------|------------------|-------------|----------------------------|
| | | | | Coefficient DES TRAVAUX |
| | | | | MONTANTS DES SOINS |
| | | | | DEBUT D'EXECUTION |
| | | | | FIN D'EXECUTION |

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| | |
|----------|----------|
| | H |
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Yasmine AIT CHETOU

Médecine générale

Lauréate de la faculté de médecine et de
pharmacie de casablanca

Echographie - Electrocardiogramme - Hijama



د . ياسمين أيت شطوط
الطب العام

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
الفحص بالصدى - تنظيف القلب - الحجامة

ORDONNANCE

Casablanca, le 24/07/2022

N° Ait chetou Lehen

34,70

1- S-cort 20mg un
un x 31j pdr (j)

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

34,70

2- Roxolid 300mg un
un 1j

F. 128,60

15,30

3 - vita c 1000mg un
un 1j

15
WV

4 - Docicec 500mg
(un x 31j)

Dr. YASMINNE AIT CHETOU
Médecine Générale
N° 89, 1er étage, Bc
Sifit al-fala'a, El-dar Al-Biyاض
VULFA CASABLANCA

Vita C1000®
PPU 15DH30
EXP 12/2024
LOT 1006112

5 - Alra 64/1C/1 78,60

N° 89, 1er étage, Bc
Sifit al-fala'a, El-dar Al-Biyاض
VULFA CASABLANCA

LOT : 100613
PER : 07/2023
PPU : 78,60DH

GSM : 05 29 98 84 32 رقم الهاتف